



## Lettre d'informations du conseil local FCPE du collège Les Pins de Castries

<http://fcpe-college-les-pins-castrries.webnode.fr>

### 1/ Quoi de neuf au Collège Les Pins à la rentrée ?

#### Un nouveau principal...

En septembre, **M. Tony Gay**, principal du collège Pierre Deley de Marseillan **prendra la suite de M. Armand**, qui partira pour un collège montpelliérain. Mme Dupé, principale adjointe, pourra assurer la continuité des informations et des actions en particulier sur les travaux liés à l'incendie de l'an dernier.

#### Des bâtiments rénovés...

##### *L'incendie du 14 juillet 2017*

*L'an dernier, après la fin des cours, des travaux de rénovation ont débuté sur le bâtiment principal d'enseignement. Le 14 juillet 2017, une entreprise, habilitée et autorisée à travailler ce matin-là, a sans doute provoqué un accident de chantier qui est resté inaperçu après le départ des ouvriers. Un violent incendie a détruit le 2<sup>ème</sup> étage et une partie du 1<sup>er</sup> étage du bâtiment. Il n'y a eu aucun blessé mais les dégâts matériels étaient très importants : les deux étages supérieurs ainsi qu'une partie du rez-de-chaussée étaient inutilisables. La décision de ne pas répartir les élèves dans les collèges environnants mais d'installer des bâtiments provisoires a été prise très rapidement par le Conseil Départemental et le Rectorat. Ceci a impliqué beaucoup de travaux (pose de bâtiments modulaires, élagage, clôture, mise en place d'un cheminement, électricité...) pour que la rentrée se déroule correctement, avec toutes les normes de sécurité. Le premier semestre de l'année scolaire 2017-2018 a permis de clarifier les procédures juridiques et de planifier la réhabilitation du bâtiment dont la structure n'avait pas souffert. Des travaux ont commencé au second semestre.*

Lors du Conseil d'Administration du 12 avril 2018, les dernières inquiétudes ont été levées. En particulier, la liste des tâches à exécuter jusqu'à fin août a été définie et le chiffrage du sinistre a été validé.

Les travaux ont débuté début avril et se termineront fin août. Les démolitions des cloisons, bryantes, auront lieu en dehors des cours, pendant les vacances ou les mercredis après-midi.

**Le bâtiment incendié, devrait donc être fonctionnel à la rentrée** avec 21 salles de classe. La salle incendiée du rez-de-chaussée sera rénovée. Le premier étage sera remis à neuf avec peintures et sol refaits. Au second étage, les salles seront élargies en réduisant le couloir central et en déplaçant des locaux techniques ce qui permettra un accès et une surveillance plus faciles. La répartition des nouvelles salles se fera par pôle de matières et par professeur. A noter qu'il y aura une amélioration de la protection thermique et de l'isolation du toit. Les voiles légers seront remplacées par des stores rigides et obturants. Le collège va demander que les stores soient placés des deux côtés au 2<sup>ème</sup> étage pour diminuer l'exposition au soleil.

Les travaux annexes (réfection de la cour, du préau et du plateau sportif) seront peut-être décalés. En effet, la réfection du bâtiment incendié nécessite une zone de chantier qui est prise sur la cour et la réfection du plateau sportif ne pourra se faire qu'une fois les modulaires enlevés. Mais tous ces travaux sont bien actés et devraient être réalisés au premier semestre de l'année scolaire.

## 2/ Comment rester bien informé ?

Le conseil local FCPE **relaie l'information à travers différents vecteurs** qui utilisent **le courrier électronique** :

- les **comptes-rendus des Conseils de Classe** rédigés avec les représentants d'élèves des autres associations/fédérations,
- la **lettre d'informations trimestrielle** qui donne les nouvelles récentes du collège (en particulier, les décisions des Conseils d'Administration), présente les instances ou analyse un problème particulier
- les envois spécifiques par classe pour des informations très ciblées.

Tout est **archivé** sur le site Web <http://fcpe-college-les-pins-castris.webnode.fr>

A noter que la liste des adresses électroniques des parents est fournie par le collège conformément aux directives officielles. **Si vous souhaitez être informé**, n'oubliez pas de cocher l'autorisation d'utilisation de votre adresse électronique par les représentants des parents.

## 3/ Mais que fait un représentant FCPE des parents au collège ?

1 Il défend **les droits** de tous les enfants de l'école.

2 Il écoute **les demandes** de tous les parents.

3 Il fait vivre la coéducation. Il a un rôle de **médiateur** entre l'équipe éducative et les parents.

4 Il recueille l'avis des parents pour **porter leur voix** en conseil d'école, en conseil de classe ou en conseil d'administration.

5 Il sait qui contacter au bon moment pour **les petits et grands problèmes** qui surviennent à l'école.

6 Il est soutenu dans ses initiatives par **un réseau national** et il peut impulser pétitions, manifestations quand cela est nécessaire.

7 Il connaît le fonctionnement du **système éducatif** et agit quand les moyens manquent.

8 Il organise la solidarité pour favoriser **la gratuité** de l'éducation.

9 Il accepte de donner de son **temps libre** pour que tous les enfants se sentent bien à l'école.

10 Il sait que les élèves sont d'abord **des enfants!**

Si vous **souhaitez participer** au conseil local FCPE, une réunion sera organisée dans la première quinzaine après la rentrée. Mais entretemps, n'hésitez pas à contacter le conseil local à [fcpecollegecastris@gmail.com](mailto:fcpecollegecastris@gmail.com)